



# DEVOIRS FAITS

## *le soir*

Vous le savez, **Devoirs Faits** est un dispositif mis en place au collège pendant le temps scolaire.

C'est un **temps dédié**, en dehors des heures de classe, à l'**accomplissement par les élèves des devoirs demandés** par les professeurs. Ce temps de travail est réalisé dans le collège à des horaires appropriés

Cette année, le collège met en place ce dispositif **le soir après les heures de cours de 17h à 18h15**. Nous rappelons que le but de ce temps dédié à l'accomplissement des travaux demandés est de **favoriser l'autonomie de votre enfant**. En effet, c'est un moment où il peut **organiser son travail** en fonction de ses urgences, priorités, difficultés... De plus, ce temps de travail étant encadré par des professionnels du collège (un professeur et un assistant d'éducation), il est toujours possible de **demande de l'aide** lors de difficultés. En plus de cela, le travail entre élèves est aussi encouragé afin de développer la **capacité à pouvoir travailler en équipe**. Mais, c'est également l'occasion de **réexpliquer des connaissances et des compétences travaillées en classe** et qui sont nécessaires lors de la réalisation de tes devoirs.

L'inscription est valable 1 trimestre. Un point sera fait à chaque fin de trimestre et une reconduction sur le trimestre suivant sera étudiée.

### **Devoirs Faits le soir :**

Lundi, mardi et jeudi soir

17h-17h15 : goûter offert par le collège.

17h15-18h15 : Temps de travail au cdi.

## **1ères séances semaine du 18/09/2023**

M.Savary, Principal et Mme Lahorgue Cpe

---

Je soussigné(e) ..... (nom des parents) souhaite(nt)

Inscrire mon enfant ..... classe .....

Sur le dispositif Devoirs faits le soir.

Mon enfant s'y rendra le  lundi -  mardi -  jeudi avec son matériel de travail.

Je m'engage à venir le prendre en charge dès la fin de soirée à 18h15.

Signature des parents :